

CONFÉRENCE COMMÉMORATIVE
O.D. SKELTON

AU DELÀ DE RIO :
UN NOUVEAU RÔLE
POUR LE CANADA

EXPOSÉ DE M. MAURICE STRONG

VANCOUVER (Colombie-Britannique)
Le 10 novembre 1992

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada



Canada

**CONFÉRENCE COMMÉMORATIVE
O.D. SKELTON**

**AU DELÀ DE RIO :
UN NOUVEAU RÔLE
POUR LE CANADA**

EXPOSÉ DE M. MAURICE STRONG

**VANCOUVER (Colombie-Britannique)
Le 10 novembre 1992**

*Printed on
recycled paper*



*Imprimé sur du
papier recyclé*

Conférence commémorative O.D. Skelton

Oscar Douglas Skelton est né le 13 juillet 1878 à Orangeville, en Ontario. Après avoir mené de brillantes études de premier cycle à l'université Queen's de Kingston (Ontario), M. Skelton a reçu sa maîtrise ainsi que des médailles d'excellence en latin et en grec. En 1908, il obtenait son doctorat en économie politique de l'université de Chicago. La même année, il était nommé professeur de sciences politique et économique à l'université Queen's. Onze ans plus tard, il était nommé doyen des arts, poste qu'il a occupé jusqu'à sa démission de l'Université en 1925. Auteur prolifique, M. Skelton a signé plusieurs ouvrages importants, dont les biographies de Sir Alexander Tilloch Galt et de Sir Wilfrid Laurier.

En 1925, à la demande du Premier ministre W.L. Mackenzie King, M. Skelton a accepté de succéder à Sir Joseph Pope au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Jusqu'à son décès, à la fin de janvier 1941, il a été conseiller principal du premier ministre ou "vice-premier ministre". Mackenzie King a déclaré que sa mort était la "plus grande perte que j'aie subie depuis le début de ma vie politique". Un historien canadien l'a qualifié tout simplement de fonctionnaire le plus influent de l'histoire canadienne.

En tant que chef du ministère des Affaires extérieures pendant plus de quinze ans, M. Skelton a aidé à définir une politique étrangère canadienne distincte. En outre, il a recruté un groupe d'agents remarquablement compétents. M. Skelton croyait fermement à la nomination et à la promotion au mérite. La liste des personnalités qu'il a attirées à Ottawa est impressionnante; elle comprend notamment deux gouverneurs généraux (Georges Vanier et Jules Léger), un premier ministre (Lester B. Pearson) ainsi qu'un grand nombre de hauts fonctionnaires.



O.D. Skelton

Maurice F. Strong est né en 1929 à Oak Lake (Manitoba). De 1948 à 1966, il a travaillé au service des investissements et à la haute direction d'entreprises oeuvrant dans les secteurs de l'énergie et des finances.

En 1966, M. Strong démissionne du poste de président de Power Corporation of Canada, pour prendre la direction du Bureau de l'aide extérieure, devenu plus tard l'Agence canadienne de développement international. De novembre 1970 à décembre 1972, il est secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Il devient le premier directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. M. Strong revient ensuite au Canada où il occupe, entre 1976 et 1978, le poste de président directeur-général de Petro-Canada. De 1980 à 1983, il est président de l'International Energy Development Corporation et, de 1982 à 1984, de la Corporation de développement des investissements du Canada.

Depuis 1985, il assume les fonctions de secrétaire général adjoint des Nations Unies. En 1985 et en 1986, il était à la fois coordonnateur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique et membre de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement. Plus récemment, il était secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992.

Au fil des ans, M. Strong a aussi oeuvré comme bénévole au sein de divers organismes voués au développement, à l'environnement et aux causes humanitaires. Il a été récipiendaire de nombreux prix dans ces deux derniers domaines, et 29 universités lui ont en outre décerné un doctorat honorifique. Maurice Strong est officier de l'Ordre du Canada et membre du Conseil privé de la Reine au Canada.

Mesdames, messieurs, membres distingués et anciens membres du Ministère,

Je reconnais de nombreux amis et collègues dans l'auditoire et je suis ravi de vous voir tous.

Pour quelqu'un qui, comme moi, s'intéresse aux affaires étrangères, être choisi pour prononcer le discours de cette année par les responsables du Ministère, dont il est vrai je n'ai pas toujours partagé les avis, est un honneur insigne. J'en suis d'autant plus fier que j'attache une grande importance à l'amitié des membres distingués du ministère des Affaires extérieures et à la collaboration qu'ils ont bien voulu m'accorder.

L'équipe du Ministère compte quelques-uns des plus fidèles serviteurs du Canada, dont M. O.D. Skelton, qui est un exemple pour nous tous. Je n'ai pas eu l'honneur de le connaître en personne, mais j'ai lu certains de ses écrits et, surtout, j'ai eu le privilège de côtoyer de nombreuses personnes qui sont un témoignage vivant du talent avec lequel il savait choisir les meilleurs candidats pour le Ministère.

Je vous prie donc d'accepter mes sincères remerciements. Cela adoucit le souvenir du jour, voilà bien des années, où je m'étais présenté, plein d'enthousiasme et de détermination, au Bureau de l'aide extérieure; je m'étais fait dire par le responsable du personnel que ce n'était pas la peine de remplir une demande d'emploi étant donné que je ne possédais pas les qualités minimales requises.

Plus tard, lors d'un déjeuner, l'une des personnalités les plus éminentes issues du Ministère, le très honorable Lester Pearson, m'offrit de diriger l'Aide extérieure. Comme je lui faisais remarquer que j'avais offert mes services au Bureau de l'aide extérieure alors qu'il était sous-secrétaire d'État et que ma demande avait été refusée net, il m'a dit, à ma grande surprise, que j'avais eu beaucoup de chance. Si j'avais eu les compétences requises à ce moment-là, mon âge j'avais alors 34 ans m'aurait empêché de m'élever au-dessus des échelons intermédiaires de la gestion, et il n'aurait pas pu m'offrir le poste.

Voilà comment se sont déroulées mes premières expériences au Ministère. Et maintenant, je pense que je suis prêt à relever le défi que vous m'avez confié au nom du Ministère : prononcer l'allocution d'aujourd'hui.

Permettez-moi seulement de mentionner une autre personne tout à fait exceptionnelle, que vous avez signalée dans votre introduction : Hugh Keenleyside, l'un des meilleurs Canadiens à avoir jamais servi notre pays et la communauté internationale, qui est décédé récemment. J'ai eu le privilège de le connaître pendant de nombreuses années et nous pouvons tous nous réjouir des services qu'il a rendus au Canada de même qu'au monde entier. Je regrette avec vous sa disparition. Ce fut un grand Canadien et un grand «produit» de l'époque Skelton.

O.D. Skelton appartenait à cette classe exceptionnelle de cadres compétents et engagés qui ont façonné le caractère et rehaussé la qualité de la fonction publique canadienne pendant les années dynamiques où le Canada a accédé à part entière au rang de nation. C'est à ce moment-là que les valeurs et les intérêts distincts du Canada ont commencé à inspirer sa politique, tant au pays qu'à l'étranger.

Et nul n'a fait plus qu'O.D. Skelton pour que notre ministère des Affaires extérieures se taille la réputation sans égale d'excellence, de qualité et d'efficacité dont il jouit parmi ses homologues du monde entier. Cette réputation a valu à notre pays un respect et une crédibilité dans les affaires internationales sans commune mesure avec son importance démographique. Elle lui a acquis des avantages pratiques et une estime universelle considérables en tant que nation.

Les gens qui, comme moi, ont occupé des postes sur la scène internationale en sont peut-être plus conscients que d'autres pour qui la complexité et les subtilités de la diplomatie semblent éloignées de la vie et des préoccupations quotidiennes. Aujourd'hui, les intérêts et les perspectives d'avenir des Canadiens sont de plus en plus tributaires des événements qui se déroulent dans d'autres parties du monde et notre service diplomatique constitue un atout inestimable, atout dont nous avons besoin et que nous devons appuyer plus que jamais.

J'ai eu l'occasion récemment de participer à un événement historique où le Canada s'est distingué : la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ou «Sommet de la Terre», qui s'est tenue à Rio de Janeiro il y a à peine six mois. Là encore les représentants de votre ministère et du Canada ont apporté une contribution dont vous pouvez être fiers. Il se trouve, et j'en suis très heureux, que l'une des plus éminentes de ces personnes est avec nous aujourd'hui. Il s'agit de l'ambassadeur John Bell, qui a dirigé la délégation canadienne à de nombreuses occasions et qui était conseiller supérieur auprès du premier ministre lors de la Conférence elle-même. Il a également joué un rôle important dans la négociation d'épineuses questions financières.

Mentionnons également Arthur Campeau, nouveau venu dans le domaine des affaires étrangères, qui s'est lui aussi distingué. MM. Bell et Campeau ont formé une solide équipe qui a appuyé le premier ministre Mulroney pendant toute la conférence.

Il s'agissait, c'est certain, d'un événement politique remarquable. Jamais autant de chefs d'État et de gouvernement ne s'étaient réunis. En outre, pour la première fois, des gens et des organismes se sont vraiment engagés dans les préparatifs de la conférence avant d'y participer et de prendre part au «Sommet des peuples», qui a eu lieu simultanément dans le cadre du Forum mondial. La présence d'un nombre deux fois plus élevé de représentants des médias qu'à toute autre conférence mondiale a permis au monde entier de prendre connaissance de ce qui se passait à Rio et d'être sensibilisé à l'importance de l'événement.

En un peu plus de deux ans, le Comité préparatoire formé de tous les États membres des Nations Unies a établi un vaste programme d'action, dont la Conférence a été saisie. John pourrait vous parler des longues nuits passées à d'âpres négociations qui semblaient parfois ne pas devoir déboucher.

On a beaucoup parlé des questions controversées et litigieuses, et elles étaient nombreuses. Mais, en dernière analyse, les chefs de quelque 180 pays se sont entendus sur une série de mesures, la plus complète et la plus marquante que les pays du monde aient approuvée. Bien qu'ils comportent des lacunes importantes et

suscitent certaines déceptions, la Déclaration de Rio et l'Agenda 21 jettent les bases et constituent les éléments essentiels d'un nouveau partenariat mondial propice à l'éclosion d'un avenir plus sur et plus durable. Le fait qu'on se soit entendu sur ces mesures au plus haut niveau politique possible n'est pas sans leur conférer un crédit unique.

Henry Kissinger, l'ex-secrétaire d'État des États-Unis, a raconté récemment comment s'était déroulée sa première rencontre avec le président du Parti communiste chinois, Mao Tsê-tung. Alors qu'ils discutaient de révolution, il lui a posé la question suivante : «À votre avis, quels ont été les principaux résultats de la Révolution française?» Mao a répondu avec un sourire affable : «Il est encore trop tôt pour le dire.»

Six mois après le Sommet de la Terre, il est de toute évidence trop tôt pour dire quels en seront les résultats finals. Tout dépendra des mesures que les gouvernements et d'autres intervenants prennent d'ores et déjà pour donner suite aux ententes conclues à Rio. Vu les préoccupations actuelles concernant des questions plus immédiates et plus pressantes, on ne saurait les tenir pour acquises. Il faudra que tous ceux qui ont contribué aux résultats obtenus à Rio continuent à prendre des engagements et à faire preuve de leadership, que tous ceux qui se préoccupent du sort de notre planète manifestent activement leur intérêt et leur appui.

Mais s'il est trop tôt pour savoir ce qui découlera de la conférence de Rio, il est temps de revenir sur ce que nous y avons appris et de penser aux possibilités de concrétiser les nouveaux espoirs qu'elle a suscités et les nouvelles orientations qu'elle a définies pour notre avenir commun.

Le Sommet de la Terre ne constitue ni le début ni la fin du processus auquel les peuples du monde doivent recourir pour faire face aux dangers qui menacent leur propre avenir, dangers résultant de l'évolution technologique qui a produit notre civilisation industrielle.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en 1972, a mis pour la première fois la question de l'environnement à l'ordre du jour de la communauté mondiale.

Vingt ans plus tard, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro a placé l'environnement au centre de la politique économique et de la prise de décision dans presque tous les secteurs de notre vie économique.

Désormais, il n'est plus possible de considérer l'environnement comme une question distincte de l'économie ni de le dissocier des dossiers de la pauvreté et du sous-développement, car cela empêcherait les pays industrialisés de s'attaquer efficacement à leurs problèmes environnementaux de plus en plus pressants et de collaborer pleinement à la prise de mesures destinées à protéger l'environnement global.

Bien que des progrès aient été réalisés dans de nombreux domaines après la conférence de Stockholm et que l'environnement se soit amélioré à bien des endroits, surtout dans les pays industrialisés, les gouvernements et l'industrie n'ont pas pris beaucoup de mesures concrètes en ce qui concerne le rapport environnement-développement.

Plus grave encore, les conditions menaçant l'avenir de l'humanité dont il a été fait état à Stockholm n'ont pas changé fondamentalement au cours des deux décennies qui se sont écoulées entre la conférence de Stockholm et celle de Rio.

La population mondiale s'est accrue de quelque 1,7 milliard de personnes, ce qui est sensiblement le chiffre de la population totale de la planète du début du siècle, et la plus grande partie de cette croissance s'est produite dans les pays en développement.

En dépit des récessions, l'économie mondiale a plus que doublé, mais ce sont les pays riches et industrialisés qui en ont été les grands bénéficiaires. Pendant la même période, l'environnement et les ressources naturelles des pays en développement se sont dégradés à un rythme alarmant; il n'est pas nécessaire d'être scientifique ou statisticien pour le savoir.

Au cours de mes voyages dans toutes les régions du monde, dans la foulée de ceux que j'avais effectués il y a 20 ans, j'ai pu constater partout l'ampleur et la nature de cette dégradation environnementale et ses conséquences tragiques sur les

populations. Dans le monde en développement, les villes croissent à un rythme sans précédent et elles comptent maintenant parmi les plus polluées du monde. Un grand nombre se dirige vers une catastrophe environnementale et sociale.

La destruction effroyable des ressources naturelles, la perte de la couverture forestière, l'érosion et la dégradation des sols ainsi que la détérioration des sources d'approvisionnement et de la qualité de l'eau sont manifestes dans l'ensemble des pays en développement.

Les pertes économiques dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et du tourisme se traduisent tragiquement par la diminution des sources de revenus de peuples déjà appauvris qui luttent pour leur survie et dont la population continue de croître.

C'est ainsi que j'ai été particulièrement bouleversé lorsque j'ai survolé le Tana au Kenya. Il y a 20 ans, cette région était aussi belle que fertile. Nourri par le fleuve, le bassin hydrographique faisait vivre de nombreuses petites exploitations agricoles, qui, si elles n'étaient pas prospères selon nos critères nord-américains, étaient suffisantes et permettaient aux gens de gagner leur vie.

Or, si l'on se rend aujourd'hui jusqu'aux sables blancs de Malindi certains parmi vous connaissent sans doute cette magnifique station balnéaire du Kenya, on s'aperçoit que les arbres ont disparu; le sol s'est érodé et il ne reste plus qu'une poignée d'agriculteurs qui s'escriment à gagner chichement leur vie dans une région autrefois relativement productive. Le fleuve lui-même est chargé d'alluvions qui ont détruit les pêcheries. En vous rendant sur la côte, vous apercevez un immense nuage de boue rouge dans l'océan. L'eau cristalline d'autrefois a perdu sa limpidité et les plages sont recouvertes de résidus boueux de couleur brune, vestiges des sols productifs d'autrefois.

On détruit donc les fermes, les forêts, les pêcheries fluviales et les stations balnéaires. Pendant ce temps, les populations dont la vie, pourtant, dépend de ces ressources, continuent de s'accroître.

C'est là un tableau saisissant du monde en développement. On trouve certes çà et là des rayons de soleil mais, dans l'ensemble, il

s'agit d'un drame terrible qui se déroule partout dans ces pays et qui laisse présager une tragédie humaine et écologique d'une ampleur sans précédent et dont nous voyons déjà les germes effroyables dans les famines qui frappent l'Afrique à intervalles réguliers.

Auparavant, les migrations servaient à atténuer les pressions exercées par la croissance démographique. Or, aujourd'hui, tous les endroits habitables de la planète se trouvent à l'intérieur des frontières d'États nations, dont la plupart refusent l'entrée aux immigrants. Les migrations à grande échelle ne peuvent plus être considérées comme une solution à la surpopulation ou au problème des réfugiés aux prises avec des conflits et des crises économiques.

Pourtant, le besoin de migration s'intensifie, et des pays comme le Canada, qui jouissent de vastes espaces habitables et d'une économie stable, verront inévitablement un grand nombre de personnes pauvres ou démunies frapper à leur porte.

Actuellement, les pays en développement font face, sur les plans de l'environnement et du développement, à des défis d'une ampleur sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Ils doivent relever ces défis dans un monde où, dans la plupart des cas, leurs graves handicaps et désavantages s'accroissent.

À mesure que nos sociétés industrialisées adopteront des modes de production et de consommation plus équilibrés, il se produira une baisse relative de la demande de certaines matières premières et de certains produits de base dont les économies des pays en développement sont fortement tributaires.

La transition vers le développement durable sera à la fois coûteuse et difficile. Là encore, les pays en développement sont les plus vulnérables. Dans une économie mondiale où le savoir appliqué à la technologie, à la commercialisation, à la conception et aux systèmes de gestion complexes est devenu la principale source de valeur ajoutée et d'avantages concurrentiels, les handicaps actuels des pays en développement pourraient encore s'accroître.

Ces pays ne sont pas les seuls à avoir besoin de notre aide. Les États de l'ex-Union soviétique et ceux d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, où la faillite des économies à planification centrale s'est accompagnée de catastrophes écologiques des plus graves, font maintenant face à un gigantesque travail de reconstruction économique. Il importe pour eux, comme pour nous, qu'ils soient en mesure de passer à une économie de marché sans nuire à l'environnement et en adoptant les principes du développement durable.

Dans notre propre intérêt économique, pour notre sécurité et pour des raisons de responsabilité morale, nous ne saurions nous laver les mains de la crise qui secoue les pays en développement ni de la dégénérescence des pays de l'Est. Les pays industrialisés ont le devoir de réduire l'impact environnemental de leurs propres activités économiques, et ils doivent permettre aux pays en développement de satisfaire leurs besoins et leurs aspirations en matière de développement.

Quelles sont alors les perspectives 'de mise en oeuvre des principes contenus dans la Déclaration de Rio et du programme d'action de l'Agenda 21 qui en découle?

Il faut reconnaître qu'à court terme, les signes sont peu encourageants. On a tendance à faire comme si de rien n'était, d'autant plus que presque tous les gouvernements font face à des préoccupations immédiates et pressantes sur les plans politique et économique. Lorsque les chefs d'État sont rentrés dans leurs pays après la conférence de Rio, ils ont trouvé une foule de dossiers «urgents», auxquels ils ont évidemment dû donner suite. Ainsi, à la réunion du Groupe des Sept (G-7), à celle de la Banque mondiale et aux autres assemblées qui ont suivi la rencontre de Rio, on n'a pas vu le même empressement à mettre en oeuvre les accords de Rio que j'avais espéré constater.

En particulier, il sera difficile d'obtenir l'engagement à grande échelle de nouvelles ressources financières nouvelles et des sommes supplémentaires requises pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21. Un certain nombre de pays donateurs ont récemment réduit leur aide publique au développement, notamment le

Canada, qui a cependant annoncé son soutien indéfectible à la mise en oeuvre de l'Agenda 21.

La dichotomie simpliste entre emploi et environnement utilisée pendant la campagne électorale aux États-Unis et la résurgence de l'esprit de clocher dans la plupart des pays industrialisés ont tendance à éroder l'engagement politique à l'égard de l'environnement sur le plan intérieur et à limiter les perspectives d'accroissement de l'aide à l'étranger. Dans ces conditions, il est évident qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à procéder rapidement ou facilement au changement fondamental de l'ordre actuel préconisé à Rio. Cependant, l'élection d'un nouveau gouvernement aux États-Unis laisse présager un renouvellement de la direction de ce pays, qui a si cruellement fait défaut à Rio et dont on aura grand besoin pour mettre en oeuvre les ententes conclues lors de cette conférence.

Certes, nous pouvons parcourir un bon bout de chemin sans les États-Unis comme chef de file. Nous en avons fait la preuve lorsque plus de 150 États ont ratifié la convention sur la biodiversité à laquelle les Américains étaient si vivement opposés.

En revanche, il faut bien reconnaître, en définitive, que les accords internationaux ne peuvent être parfaitement efficaces sans la participation des États-Unis. On m'a demandé l'autre jour quel pays était le plus susceptible de faire preuve de leadership et je n'ai pu trouver de meilleure réponse que le Canada. J'ajouterais toutefois que, par rapport aux questions traitées à Rio, l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement à Washington est sans doute ce qu'on pouvait espérer de mieux. À mon avis, ce changement aura des conséquences concrètes et importantes.

À long terme, il y a lieu d'espérer que le Sommet de la Terre aura introduit, dans les attitudes du public et l'état d'esprit de la classe politique, la base des changements nécessaires pour permettre le passage vers le développement durable.

Car, si les réactions des gouvernements sont jusqu'à maintenant peu encourageantes, ce qui se passe à la base est très prometteur. Dans la foulée de la conférence de Rio, séminaires, conférences et nouvelles initiatives prolifèrent. J'ai reçu, pour ma part, des

centaines d'invitations et ce n'est qu'une infime partie de ce qui se passe.

Les personnes qui, de tous les coins du monde, sont allées à Rio et ont participé à la conférence sont rentrées dans leur pays déterminées à porter le flambeau et à exiger des comptes de leurs dirigeants concernant les ententes intervenues.

Il semble qu'un nombre important et croissant de pays représentés à Rio soient résolus à donner suite aux espoirs et aux attentes que la conférence a suscités. À mon sens, cela instillera dans le processus politique des forces nouvelles qui nous aideront à abandonner le principe du statu quo dans lequel nous sommes encore profondément enlisés.

Nous devons conserver l'élan de la conférence de Rio si nous voulons réaliser le partenariat international qui nous donnera un nouvel ordre mondial. Examinons les principaux éléments de ce partenariat. Il comporte tout d'abord un nouveau régime économique. En effet, Rio a d'abord et avant tout porté sur la nécessité de changements économiques : le système qui a produit les niveaux sans précédent de croissance et de prospérité dont jouissent aujourd'hui les pays industrialisés (qui ont été les premiers à se moderniser), a également créé de graves déséquilibres et des disparités tout à fait incompatibles avec un ordre mondial sécuritaire et durable.

Le fait que la croissance démographique et la pauvreté touchent les pays en développement alors que le développement économique se concentre dans les pays industrialisés concourt à aggraver les conflits et le désordre. Au moment où la coopération au sein des sociétés et entre les pays est plus importante que jamais, les divisions s'accroissent et on risque de voir s'intensifier les conflits entre riches et pauvres tant à l'intérieur qu'en dehors des frontières.

Un nouveau partenariat mondial ne serait pas viable sans un nouveau régime économique. M. Stephan Schmidheiny et 48 autres dirigeants de quelques-unes des plus grandes sociétés au monde ont formé le Conseil des entreprises pour le développement durable; dans le rapport, intitulé *Changing*

Course, qu'ils ont présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), ils ont indiqué sans ambages qu'on avait besoin d'une véritable révolution éco-industrielle. Ce sont là les mots des dirigeants des plus grandes sociétés, pas ceux d'écologistes farfelus!

Cette nouvelle révolution industrielle serait fondée sur l'intégration complète de l'environnement à notre vie économique. Elle comporterait donc la refonte de l'ensemble de notre système industriel, refonte réussie sur les plan environnemental et économique grâce à l'utilisation efficace des matières premières et de l'énergie, et au recyclage et à l'élimination rationnelle des déchets. En somme, l'efficacité de l'économie est la meilleure alliée de l'environnement.

L'énergie, il faut le dire, est au coeur du défi que présente le développement durable. Pour atteindre celui-ci, nous devons absolument réorienter notre industrie énergétique en fonction des principes d'efficacité et de conservation, diversifier et décentraliser nos sources d'énergie, et avoir recours à des sources d'énergie écologiques. Loin de constituer une entrave sur le plan économique, le développement écologique et durable offre la possibilité de revitaliser nos économies et d'inaugurer une ère nouvelle et riche sur les plans de l'innovation et de la créativité.

Parmi les mesures les plus importantes que doivent prendre les gouvernements pour donner suite aux ententes de Rio, il conviendrait de procéder à un examen en profondeur et à une réorientation du régime de stimulants et de sanctions qui motive le comportement économique des sociétés et des particuliers, de manière à vraiment encourager l'adoption de comportements sans danger pour l'environnement et compatibles avec le développement durable. Nombre' des mesures qui président à notre vie économique sont nées de principes qui débouchent sur des comportements défavorables au développement durable.

Dire que chaque produit ou transaction doit internaliser les coûts auxquels il donne lieu, y compris les coûts environnementaux, est tout à fait conforme aux principes de l'économie de marché. L'internalisation des coûts environnementaux a des répercussions précises sur le commerce international. Lorsque dans les pays

industrialisés, nous importons des produits de pays en développement à des coûts qui ne tiennent pas compte de la destruction de leurs ressources naturelles, nous forçons ces pays à nous verser une subvention environnementale, ce qui appauvrit leur base de ressources et contribue à la détérioration de l'environnement de la planète.

Pourtant, lorsque nous restreignons unilatéralement les importations de ces pays afin de respecter nos propres exigences environnementales, nous infligeons à ces économies vulnérables des dommages immédiats et souvent énormes. Ces dichotomies ne peuvent être résolues que dans le cadre d'ententes internationales et non par des actions unilatérales.

Il en découlerait de profonds changements dans les économies nationales, qui devraient s'accompagner de changements tout aussi importants dans le système d'arrangements qui président à l'économie mondiale, particulièrement en ce qui concerne la situation des pays en développement. Pour les pauvres et les faibles, l'interdépendance n'est pas un bienfait absolu. Dans bien des cas, elle exacerbe leur vulnérabilité.

Il convient donc de concevoir un nouveau régime économique qui aiderait les pays en développement à profiter des flux supplémentaires de ressources financières, tant privées qu'officielles, et à accéder aux marchés et à la technologie des pays industrialisés, dont ils ont besoin pour revitaliser leurs économies selon les principes d'un développement sain et durable.

En outre, comme Rio nous l'a rappelé, la plus grande partie de la population mondiale continue de vivre dans des conditions de pauvreté qui constituent un affront aux valeurs morales de notre civilisation, et qui la menacent à l'avenir. Il est impensable de jouir d'une économie sûre et durable dans ces conditions. C'est pourquoi on accorde tant d'importance dans l'Agenda 21 aux mesures qui s'en prennent aux causes mêmes de la pauvreté. À vrai dire, c'est sur cet objectif que devrait, à mon avis, reposer le nouvel ordre économique. La suppression de la pauvreté devrait d'ailleurs devenir un but essentiel de la communauté internationale.

Certains d'entre vous connaissent peut-être les coûts élevés de la mise en oeuvre de l'Agenda 21. Ils sont effectivement très lourds. On estime que les pays en développement auront besoin de quelque 625 milliards de dollars par an pour donner suite à toutes les dispositions de l'Agenda 21. Sur cette somme, 500 milliards ou 80 p. 100 doivent provenir du redéploiement de leurs propres ressources. C'est là une note élevée! Environ 55 milliards de dollars pourraient provenir des programmes actuels d'aide publique au développement, ce qui laisse un écart à combler d'environ 70 milliards de dollars.

Vous savez comme moi que, dans les conditions actuelles, il ne sera pas facile d'y arriver. Certes, il serait peu réaliste de s'attendre à ce que ce montant provienne d'un accroissement de l'aide à l'étranger traditionnelle, mais il est intéressant de constater qu'il serait en grande partie réuni si les pays industrialisés réussissaient à atteindre l'objectif de l'aide publique au développement, accepté à l'échelle internationale, c'est-à-dire y consacrer 0,7 % de leur PNB.

Néanmoins, les pays industrialisés, non seulement pour respecter leurs engagements à l'égard de l'aide publique au développement mais aussi à titre d'investissement pour leur propre sécurité environnementale, ont tout intérêt à faire en sorte que les pays du tiers monde trouvent les moyens de réaliser leur développement durable.

Si pressants que soient les besoins des pays en développement à l'égard du financement à des conditions de faveur, ils préféreraient nettement être en mesure de pourvoir à leurs propres besoins par des possibilités d'exportation plus équitables et plus ouvertes sur nos marchés. Or, on a calculé que cette liberté d'accès leur donnerait environ trois fois le montant de l'aide publique au développement dont ils bénéficient actuellement.

Plusieurs propositions ont été présentées au fil des ans, et reprises à Rio, concernant une certaine forme d'imposition internationale, y compris des impôts sur le commerce international et sur l'énergie ou des droits d'utilisation du patrimoine international commun par les aéronefs et les navires. Jusqu'à présent, les gouvernements ont refusé d'accorder des pouvoirs d'imposition à un organisme

international. Mais les ressources considérables nécessaires pour assurer la sécurité environnementale à l'échelle mondiale, compte tenu de la réticence des gouvernements à répondre à ces besoins en accroissant les budgets nationaux déjà lourdement grevés, pourraient bientôt rendre ces impôts possibles. En fait, à mon avis, ils sont inévitables.

Ils pourraient tout d'abord provenir de l'affectation d'une partie des impôts perçus à l'échelle nationale, comme l'impôt sur les hydrocarbures que met au point actuellement la Communauté européenne.

Ensuite, un nouvel ordre mondial suppose un nouveau régime de sécurité. L'interdépendance économique exige la paix et la sécurité dans le monde, et elle y contribue. Or, depuis la fin de la Guerre froide, la concurrence économique est devenue la principale cause de tensions et de tiraillements entre les grandes puissances. Certes, ces discordes ne devraient pas mener jusqu'au conflit armé, mais elles sont source de divisions et prennent des proportions considérables, comme en témoigne la confrontation entre les États-Unis et la Communauté européenne dans la guerre des subventions agricoles.

Dans un autre ordre d'idées, les demandes d'envoi de troupes chargées du maintien de la paix et d'autres fonctions connexes qu'on adresse aux Nations Unies sont de plus en plus nombreuses, et la méthode actuelle consistant à mobiliser et à financer des forces armées pour répondre à des besoins ponctuels ne convient plus. Elle impose en effet un fardeau excessif à des pays qui, comme le Canada, participent aux missions à leurs propres frais.

À cet égard, on peut espérer que les récentes propositions du secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, formeront une base solide et cohérente pour asseoir les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans l'avenir.

Je dois, bien sûr, ajouter également qu'un nouveau régime de sécurité doit comporter un engagement à l'égard de la sécurité environnementale et du redéploiement de certaines des ressources affectées actuellement à la sécurité militaire compétences humaines, capacités de recherche-développement et ressources

financières. Les gens et les pays ont d'ailleurs toujours été disposés à accorder la priorité à l'affectation des ressources nécessaires pour assurer leur sécurité. Et, comme le Sommet de la Terre l'a montré sans ambiguïté, les hommes n'ont jamais dans toute l'histoire affronté un danger aussi grave et persistant que celui que font peser aujourd'hui les incidences excessives de nos comportements sur l'environnement de la planète et les systèmes biologiques.

Le troisième volet du nouvel ordre mondial doit de toute évidence revêtir la forme d'un nouveau régime juridique. Essentiellement, ce nouveau régime doit être fondé sur l'application, dans les rapports internationaux, de la primauté du droit et sur la mise en place de mécanismes fiables de reddition de comptes et d'application de la loi, qui permettront aux sociétés nationales de fonctionner efficacement du moins les sociétés démocratiques évoluées.

Nous en sommes loin aujourd'hui. La CNUED a mis en évidence la nécessité de continuer à développer le droit international, notamment par le renforcement des instruments actuels et l'adoption de nouveaux outils. Mais même dans ce cas, nous n'aurons fait qu'un petit pas vers l'établissement d'un véritable régime juridique international qui soit à la fois efficace et applicable.

Malgré leurs lacunes, les conventions sur le changement climatique et la biodiversité représentent des réalisations importantes pourvu qu'on y donne suite maintenant en s'efforçant sans relâche de les renforcer et en prenant les mesures nécessaires pour qu'elles soient acceptées, ratifiées et mises en oeuvre. Je suis heureux de dire, et on peut en être fier, que le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, a été l'un des premiers à annoncer que le Canada signerait la Convention sur la biodiversité, et ce, malgré l'opposition des États-Unis. Il a aussi incité d'autres pays à en faire autant. De fait, les deux conventions ont été ratifiées par les représentants de plus de 150 pays à Rio.

L'entente intervenue à Rio visant à entreprendre des négociations au sujet d'une convention sur la désertification est une étape encourageante, en particulier pour les pays en développement. Mais l'entente obtenue de haute lutte sur les principes concernant

l'exploitation forestière n'a pas été accompagnée d'un accord qui aurait permis d'entamer le processus de négociation d'une convention.

Depuis la conférence de Stockholm en 1992, on constate une augmentation sensible du nombre et de la portée des nouveaux instruments juridiques internationaux négociés à l'échelon régional et mondial allant des mers régionales aux espèces menacées en passant par les déchets toxiques et l'immersion de déchets dans les mers. Cependant, la ratification, la mise en oeuvre et la mise en application de ces ententes n'ont pas réalisé des progrès équivalents. Par exemple, la Convention sur le droit de la mer n'a pas encore été ratifiée par les États-Unis ni par plusieurs autres pays.

L'ensemble du processus n'a pas manqué d'exercer de fortes pressions sur les capacités de nombreux pays, notamment les pays en développement, ce qui risque de retarder les progrès en vue de la renégociation et de l'application des accords existants. Cette situation fait ressortir l'importance des dispositions de l'Agenda 21 en matière de création de capacités : en effet, les pays en développement, voire certains pays industrialisés, auront bien du mal à faire face à la prolifération des négociations internationales.

La déclaration de Rio et l'Agenda 21 constituent d'importants exemples nouveaux de «directives non impératives», fondées sur un accord politique plutôt que sur des instruments exécutoires. Bien qu'elles ne soient pas contraignantes, ces directives constituent à mon avis une base importante pour la coopération volontaire qui permet d'accélérer le processus d'action et pave la voie à la négociation d'accords juridiques exécutoires.

Mais nous ne pouvons et nous ne devrions pas attendre la conclusion de tels accords avant d'agir. Après tout, tant que nous ne disposerons pas d'un véritable régime juridique exécutoire au niveau international, nous devons surtout compter sur l'engagement politique comme principal moyen de coopération dans la négociation et l'application des instruments juridiques ainsi que dans la prise de mesures volontaires qui peuvent précéder ceux-ci et leur ouvrir la voie.

Le Canada, comme je le disais tout à l'heure, a apporté une contribution extrêmement importante à la CNUED. Malgré le fait que le premier ministre Mulroney n'ait pas été l'un des premiers chefs d'État à annoncer son intention d'assister au Sommet de la Terre, il en a pris la décision bien avant le président Bush et le leadership dont il a fait preuve au Sommet a beaucoup compté et a été fort apprécié. À cet égard, les délégations du Canada ont joué un rôle très efficace aux réunions préparatoires canadiennes et à l'Assemblée générale des Nations Unies, sous la direction de l'ambassadeur John Bell, comme je l'ai déjà mentionné. Je vous exhorte d'ailleurs, étant donné sa présence ici, à l'université, à profiter de la riche expérience qu'il a acquise au cours de ce processus.

Le fait que le Canada ait réussi à obtenir un accord concernant la tenue d'une conférence internationale sur la conservation des stocks de poissons migrateurs en haute mer constitue une réalisation qui revêt une importance particulière pour les intérêts économiques immédiats de notre pays. Sans résoudre la crise à laquelle fait face actuellement l'industrie de la pêche de la côte est du Canada, cela favorise la coopération internationale requise pour assurer la reconstitution de cette importante ressource.

Nous abordons une nouvelle série de défis d'une complexité ahurissante à un moment où sévit une crise de gestion publique. Même les pays industrialisés les plus puissants et les plus prospères ont atteint la limite de ce que les gouvernements peuvent faire pour maîtriser la situation. La nécessité, plus encore que l'idéologie, oblige les gouvernements à réduire leurs interventions et à compter davantage sur l'action et l'initiative du secteur privé.

Dans le même temps, on assiste à une redistribution des responsabilités et des pouvoirs dans un double mouvement, l'un vers le bas en faveur des pouvoirs publics locaux et étatiques, l'autre vers le haut au profit des instances internationales. Du point de vue des pays en développement, cette expérience est particulièrement traumatisante étant donné que leurs gouvernements ont joué un rôle de premier plan pour façonner la société et assurer l'unité intérieure.

L'engagement d'un nombre sans précédent d'organisations non gouvernementales et de groupes de citoyens dans la préparation de la CNUED et à Rio même ouvre la voie à un militantisme et à une action encore plus dynamiques de la part des citoyens préoccupés par des questions qu'ils jugent capitales pour leur avenir. Comme je l'ai mentionné, ces événements ont provoqué une prise de conscience aiguë au sein de la population du monde entier. On est en droit d'espérer qu'il en découlera la formation d'un réseau de citoyens extrêmement actif.

C'est pourquoi j'ai pris part à un nouveau mouvement, qui vise la création d'un Conseil de la Terre. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'information, à la sensibilisation et à l'engagement des publics concernés par les questions planétaires. Il veillera à ce que l'attention ne soit pas détournée des dossiers ouverts à Rio et à ce que l'on travaille de concert pour en appliquer les conclusions.

Le Conseil de la Terre a vu le jour ici à Vancouver. On a mis sur pied un comité organisateur et un secrétariat à San Jose, au Costa Rica, en réponse à une invitation du gouvernement de ce pays désireux d'accueillir le siège social.

En dernière analyse, au point où nous en sommes, nous devons reconnaître que l'efficacité de la diplomatie du Canada, à l'échelon international, ne peut être fondée que sur sa performance intérieure. Les Canadiens sont les gardiens de l'un des plus vastes territoires au monde, qui contient certaines des richesses naturelles les plus importantes, les plus variées et, dans certains cas, les plus vulnérables de la terre. La meilleure contribution que nous puissions apporter, en tant que Canadiens, pour assurer la sécurité de l'environnement planétaire, c'est de gérer nos richesses de façon responsable et durable. Nous avons de bonnes intentions à cet égard, et nous nous sommes engagés sur la bonne voie en prenant des mesures comme le Plan vert et l'établissement de tables rondes nationales et provinciales sur l'environnement et le développement.

Mais reconnaissons que nous faisons encore partie de ceux qui, par habitant, ont les plus grandes responsabilités face aux risques comme le réchauffement du globe et l'amenuisement de la couche d'ozone. Et nous sommes encore loin de gérer nos ressources

naturelles selon les critères du développement durable. Ainsi, nous n'avons encore fait assez pour administrer nos forêts et nos pêches de façon durable.

Dans le domaine crucial de la gestion publique, le Canada se considère et est considéré depuis longtemps comme un modèle : un pays qui a obtenu son indépendance et a réussi à gérer ses affaires et à résoudre ses conflits internes de façon pacifique et civilisée. Cette image s'est grandement ternie à l'occasion du dernier référendum sur la constitution.

On peut se demander s'il était sage de réduire une question aussi complexe et importante que celle de l'avenir d'un pays à une simple réponse par oui ou par non. Quoi qu'il en soit, nous devons maintenant recoller les morceaux, et nous ne pouvons pas considérer que ces résultats façonnent définitivement l'avenir de notre pays. Nous devons accepter le fait que, bien qu'elle ne nous satisfasse pas, la tenue permanente de négociations constitutionnelles fait partie intégrante de la réalité canadienne et nous devons nous y faire tout comme nous avons pris l'habitude de nos hivers rigoureux.

Même si pour le moment nous devons attendre avant de reprendre ces négociations, nous ne pouvons pas renvoyer la question aux calendes grecques. Il serait irréaliste de croire que l'on peut tout simplement mettre aux oubliettes la question de la constitution. À mon sens, la meilleure façon de procéder consisterait à confier les négociations à une nouvelle assemblée constituante composée de représentants des provinces et des territoires, du gouvernement fédéral et d'autres groupes d'intérêts clés. Des propositions ont d'ailleurs déjà été présentées dans ce sens.

Une telle assemblée pourrait sur une période de cinq ans, mettons, établir les modalités d'un nouvel accord constitutionnel tandis que le gouvernement continuerait à s'acquitter de ses fonctions en vertu de la constitution existante. Entre-temps, certaines questions clés pourraient être réglées individuellement; on pourrait, par exemple, en arriver à une entente sur l'autonomie gouvernementale des autochtones, sur laquelle il existe déjà un vaste consensus, qui, s'il n'est pas universel, est à mon sens suffisant.

Toute nouvelle constitution doit préserver et élargir les valeurs et les intérêts communs à tous les Canadiens concernant l'économie et la sécurité nationales, la sécurité sociale et les droits fondamentaux de la personne, la protection des minorités et l'autonomie gouvernementale des autochtones, tout en renforçant, au lieu de simplement les prendre en compte, les aspirations du Québec en tant que société distincte au sein de la nation canadienne. Nous devons renforcer ces aspirations. Cela nous permettrait de nous atteler à la tâche de revitaliser l'économie canadienne et de préparer l'ensemble des Canadiens à faire face à un monde très différent, plus compétitif et plein de défis qui nous attend à l'aube du XXI^e siècle.

Les Canadiens qui, comme moi, ont passé le plus clair de leur vie sur la scène internationale sont particulièrement conscients de la nature unique et précieuse de notre pays. Ce serait une catastrophe de ne pas réussir à le renouveler et de le laisser se démembrer!

Chacun d'entre nous souffrirait de léguer à ses enfants un échec à la place de ce qui a fait le succès et la fierté des Canadiens et qui a suscité l'envie du monde entier. Pouvez-vous imaginer la perte de ce dont nous avons été si fiers et de ce qui nous a valu l'admiration du monde entier?

Notre capacité d'édifier l'un des plus grands pays au monde et de contribuer beaucoup plus que ne l'exige la taille de notre population à l'évolution d'un ordre mondial plus pacifique et plus équitable fait l'envie des autres pays. Ne nous méprenons pas, le Canada est beaucoup plus que la somme de ses parties, et nous subirions tous le contrecoup de son morcellement. De plus, l'échec du Canada réduirait les possibilités de réaliser la vision d'un avenir plus prometteur fondé sur le développement durable qu'a laissé entrevoir le Sommet de la Terre. Nous ne pouvons permettre au Canada de faillir à la tâche.

Il nous faut maintenant mettre fin aux désaccords et aux dissensions qui ont surgi lors du récent référendum et nous mettre au travail pour édifier un nouveau Canada dans le monde où nous vivons aujourd'hui. La Confédération helvétique a montré pendant quelque 700 ans comment des peuples de cultures et de langues différentes peuvent vivre ensemble au sein d'une

confédération où le gouvernement fédéral exerce des pouvoirs limités. Et la Communauté européenne se dirige, malgré ses hésitations, vers une union économique et politique où les gouvernements nationaux de pays qui ont longtemps préservé jalousement leur souveraineté et leur indépendance et qui, en fait, se sont livrés de nombreuses guerres cèdent à un nouveau palier de gouvernement une grande partie de leurs pouvoirs dans des domaines clés.

Bien que ni l'un ni l'autre de ces exemples ne constitue un modèle pour le Canada, nous pouvons en tirer des leçons. L'expérience de la Communauté européenne nous enseigne qu'il est peut-être difficile d'arriver à de nouveaux arrangements constitutionnels, mais les progrès réalisés jusqu'à maintenant démontrent aussi que le processus d'établissement de ces ententes peut être stimulant et créateur, et qu'il peut libérer de nouvelles énergies économiques et politiques. Il peut en être de même pour le Canada.

Ne nous contentons pas de retourner à la vieille planche à dessin dans un esprit de frustration et de défaite. Ouvrons plutôt un nouveau chapitre dans notre quête d'unité, animés par un esprit d'aventure et certains de réussir. Profitons de l'occasion qui nous est offerte de rédiger une nouvelle constitution canadienne pour établir une nouvelle norme en matière d'édification d'une nation qui léguera aux futures générations de Canadiens un pays dont ils seront fiers et qui pourra apporter une contribution originale à l'avènement d'une communauté mondiale plus pacifique, sûre et durable. Nous poursuivrions ainsi le travail d'édification entrepris par O.D. Skelton et ses collègues à un autre moment de notre histoire.

Comme nous l'avons vu, les négociations constitutionnelles ne suffisent pas pour bâtir un pays. Elles doivent s'accompagner d'une série de mesures qui permettent aux gens de se regrouper autour de valeurs et d'intérêts communs. Je soutiens, pour ma part, que les ententes intervenues à Rio en juin dernier peuvent servir de base à l'établissement du genre de nouvel ordre mondial qui offrirait aux Canadiens un avenir plus prometteur et plus sûr.

En ce moment, le Canada est en mesure d'apporter une contribution unique à la réalisation de la promesse de Rio en

s'engageant à devenir un modèle de développement durable. Nous avons la possibilité de revitaliser notre économie tout comme notre vie politique. Les Canadiens pourront ainsi être amenés à adopter une nouvelle vision de leur propre avenir et à faire preuve de leadership à l'échelle internationale. Il en résulterait une nouvelle ère d'innovation et de créativité, permettant au Canada d'être un chef de file sur les plans technologique et industriel. On pourrait tirer parti des meilleurs éléments et valeurs afin que dans l'avenir les Canadiens continuent d'être le plus heureux des peuples dans un monde où ils auront apporté plus de paix, de sécurité et d'espoir.